Comité central FMH

Du procès-verbal

Séance du Comité central du 28 octobre 2010

Révision de la LAMal – Le Comité central (CC) de la FMH approuve l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCoR) et accepte les dispositions en matière de placements, avec la précision que les caisses-maladie n'ont pas le droit de placer leur argent dans des institutions de soins et de traitements. En revanche, il rejette la participation aux frais hospitaliers, car cette contribution toucherait principalement les femmes.

Révision de la structure tarifaire – La FMH intégrera également dans la révision tarifaire les remarques recueillies lors des différents ateliers de la journée des délégués tarifaires du 20 octobre 2010.

Ordonnance sur l'utilisation confinée / Protection contre les risques liés aux microorganismes – Le CC approuve la réponse à la procédure de consultation portant sur les précisions apportées par l'OFSP à l'ordonnance sur l'utilisation confinée, ainsi que la prise de position de la FMH concernant l'Ordonnance sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes.

Délégués aux questions des assistantes médicales – Le CC a élu le Dr Adrian Sury à la présidence et le Dr Renato Tognina à la vice-présidence des délégués aux questions des assistantes médicales.

Révision totale de la loi sur l'alcool – Le CC se prononce sur la révision totale de la loi sur l'alcool. Les principaux points critiqués sont le manque de prise en compte de la prévention structurelle et de la régulation du marché, et le fait que les acteurs de la politique de la santé n'ont pas été invités à participer à la procédure de consultation.

Cadre de référence «Défi addictions» – La FMH approuve les lignes directrices du cadre de référence «Défi addictions». Celles-ci ont pour but de permettre aux trois commissions fédérales traitant des questions d'addiction de mettre en place une politique cohérente en la matière.

Campagne UNIFEM – La FMH soutient la campagne d'information «Hommes et femmes – ensemble contre la violence envers les femmes» du Comité suisse de l'UNIFEM (United Nations Development Fund for Women).





